

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'ETUDIER LE

**PR 32-2023 DISREN Complexe multisport
de Colovray**

Valérie JEANRENAUD

Le 12 novembre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La Commission des investissements régionaux chargée d'étudier le Préavis 32-2023-DISREN cité en titre s'est réunie le 1^{er} novembre. Étaient présents.es MM. Pascal Colombo de Genolier, Antoine Nicolas, de Begnins, Claude Farine et Valérie Mausner Leger de Nyon, rapportrice. M. Guilloud était excusé.

M. Frédéric Mani, Président du Comité de Direction, Mme. Valérie Jeanrenaud, membre du Comité de direction en charge de la politique des Sports, et M. Boris Mury, secrétaire général, ont présenté le dossier et ont répondu à nos nombreuses questions. Nous les en remercions.

La demande de crédit qui est soumise au Conseil par le biais du DISREN porte sur le soutien à hauteur de 1,5 MCHF.

Introduction

De l'avis du Comité directeur, il s'agit d'un magnifique projet d'envergure régionale, rassembleur et susceptible d'intéresser toutes les générations. Ce complexe constituera un joli lieu de rencontre de l'ensemble du district, le second du canton. De nombreux sportifs et sportives de tous niveaux et de tous âges pourront le fréquenter. Une grande variété de sports pourra y être pratiquée : de la compétition de basket au yoga, en passant par les arts martiaux et le twirling. A la différence des salles de sports intégrées dans les écoles, les installations de Colovray seront à disposition en journée : les salles seront ouvertes de 7h00 à 22h00. Un Secrétariat commun des clubs pourra être mis en place pour soulager les bénévoles des différents clubs.

Ce complexe ne concernera pas seulement les pratiquants du sport, car d'autres manifestations ou séminaires pourront s'y dérouler, ce qui générera des retombées économiques et touristiques. L'UEFA pourrait par exemple y organiser les séminaires de formation et d'entraînement des arbitres.

Pour rappel, le Service des sports de la ville de Nyon a estimé qu'environ 62% des utilisateurs-trices parmi les jeunes entre 8 et 25 ans proviennent des communes environnantes.

Du point de vue de la conception du bâtiment, la taille des salles sera flexible de manière à s'adapter à de multiples pratiques. Un maximum d'énergie sera produit via la toiture photovoltaïque. Le bois de construction viendra de Nyon ou des forêts environnantes (filère bois). L'eau de pluie pourra être réutilisée.

Les transports publics et les infrastructures de mobilité douce seront adaptés en conséquence de la fréquentation.

Aspect financier

Somme proposée

Le montant de 1,5 MCHF est basé sur le maximum de ce que peut accorder la Région en pareil cas. La méthode de calcul appliquée est celle qui a prévalu pour la Maison des Vins et l'Usine à Gaz. Ont été pris en compte les 33,6 millions consacrés à la construction et à l'équipement du bâtiment.

Fonds tiers

Contrairement aux investissements en faveur de la mobilité, liés aux projets d'agglomération, les fonds tiers potentiels ne sont à ce stade du projet pas confirmés, même si la Commune de Nyon s'active auprès du Canton, notamment au travers de la LADE (vision économique et touristique) et du Fonds du sport. Le Département des sports pourrait soutenir le projet à hauteur de 1 million de CHF. Mais à ce stade, aucun des fonds tiers cantonaux potentiels n'est confirmé. Si des fonds tiers étaient obtenus par la suite, la subvention serait recalculée.

Les communes qui ne participent pas au DISREN seront également approchées par la Ville de Nyon - Vich, Longirod, Crans et Bursinel -, de même que les communes ne faisant pas partie de la Région.

Pour 2023, les fonds investis par la Région dans des projets DISREN représentent le 51,4 % du total à disposition. La somme de 1,5 MCH en représente le 34%. Cet investissement dépassera le 0,9% de l'impôt communal dans certaines communes, ce qui les conduira à solliciter la clause de sauvegarde, comme le prévoit le règlement. Selon une simulation, quatre communes seraient concernées.

Frais d'exploitation

Pour rappel, la Région ne finance que les investissements et ne prend pas en charge le fonctionnement.

Conditions de versement de la subvention

Enfin, rappelons que ce n'est pas la Région qui « fait » la banque dans le cadre du DISREN : lors du déroulement d'un projet, le cercle porteur A est commune boursière. Aussi, même si les montants sont votés en 2023, l'appel de fonds de la commune ne devrait s'effectuer qu'à la fin de la réalisation du projet.

Conclusion

La commission estime que le Complexe multisports de Colovray est un projet emblématique car il permet de réunir les communes, les sportives et sportifs de tout niveau et toutes les générations. Il correspond à un besoin avéré des différents clubs sportifs régionaux. Son utilisation sera véritablement régionale. Ces infrastructures seront mises à disposition de la population toute l'année de 7h00 à 22h00.

Les retombées économiques et touristiques par l'organisation de séminaires ou de grandes compétitions internationales ou nationales seront importantes et positives pour le rayonnement de notre district.

La commission a examiné le projet sous l'angle de la directive d'application des modalités du DISREN. La subvention calculée, soit CHF 1'500'000, entre dans les moyens disponibles du fonds DISREN en 2023. Comme dans les autres projets de ce type, celle-ci prend en charge 4,5% de l'investissement régional. Les règles de calcul ont été appliquées. D'importance régionale, ce projet répond à l'ensemble des critères pour l'application du DISREN.

C'est donc une commission unanime et enthousiaste qui invite le Conseil intercommunal à voter le crédit demandé pour participer à ce financement.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 32-2023-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 1'500'000
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide
- 1.d'accorder le crédit de CHF 1'500'000 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de réalisation d'un complexe multisport à Colovray, sous réserve de l'approbation du préavis communal N°2023-108 par le Conseil communal de la Ville de Nyon
 2. d'imputer le montant total de CHF 1'500'000 (TTC) sur le fonds DISREN II
 - 3.d'accepter la participation solidaire à hauteur de 4,5% de la part régionale.

La Commission :
Antoine Nicolas
Claude Farine
Pascal Colombo
Valérie Mausner Léger, rapportrice